



Document de position de l'UICN



(a) Cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming -Montréal

L'UICN soutient la priorisation des efforts du Groupe spécial d'experts techniques jusqu'à présent, y compris la clarification des « indicateurs binaires », la désagrégation proposée des indicateurs principaux existants et le comblement des lacunes restantes dans la série d'indicateurs principaux. L'UICN souligne qu'une

Les capacités doivent également être développées, si nécessaire, pour prendre en compte ces résultats de manière adéquate.

Concernant les notes spécifiques du Secrétariat, l'UICN présente les considérations suivantes :

Rapport d'évaluation méthodologique des diverses valeurs et de la valorisation de la nature (SBSTTA/25/6) : L'UICN note qu'au paragraphe 4 du projet de recommandation, la COP accueillerait favorablement ses propres décisions adoptées lors de sa 15e réunion, à savoir la décision 15/22 para.1, et la décision 15/10 para.1, et suggère donc la suppression de ce paragraphe.

Rapport d'évaluation thématique sur l'utilisation durable des espèces sauvages (SBSTTA/25/7) : Certaines des actions énumérées au paragraphe 4 du projet de recommandation pourraient être menées par les Parties et autres parties prenantes, mais d'autres pourraient bénéficier de conseils et de travaux supplémentaires dans le cadre de la Convention (par exemple (g), (k) et (m)). L'UICN suggère de diviser le paragraphe pour aborder d'une part ce que les Parties sont encouragées à faire, et d'autre part les actions qui pourraient bénéficier d'un soutien de la Secrétaire exécutive en collaboration avec les organisations concernées et autres parties prenantes. En outre, ce projet de recommandation pourrait être examiné parallèlement à celui figurant au paragraphe c) du document SBSTTA/25/11.

L'UICN soutient la recommandation proposée à la COP dans le document SBSTTA/25/10 et se félicite des directives révisées énoncées dans les annexes de la recommandation sur la base des travaux du Groupe spécial d'experts techniques sur les espèces exotiques envahissantes, complétées par un processus d'examen par les pairs. L'UICN et son Groupe de spécialistes des espèces envahissantes

G-1.325 Td [(-12.3 .a)-12.3 (rn)-11.5 (9n)-12.2.3 (aren (s)-80 l)3.2 (es)-8.5 (r)-6-1.2 (e)]TJ 0.663.1 (seg)]TJ

L'UICN note qu'une quantité inestimable de données a été rassemblée pour étayer les résultats de l'évaluation de l'IPBES, et encourage les Parties, conformément aux annexes révisées, à allouer les ressources nécessaires pour intégrer ces données dans les bases de données et processus existants, y compris la Base de données mondiale sur les espèces envahissantes ([GISD](#), selon ses sigles en anglais) de l'UICN, l'EICAT et le Registre mondial des espèces introduites et envahissantes ([GRIIS](#), selon ses sigles en anglais), ainsi que l'indicateur national binaire de réponse aux espèces envahissantes de la cible 6. Ces ensembles de données, s'ils sont accessibles et dotés de ressources et d'une maintenance adéquates, seront essentiels pour fournir les informations actualisées et robustes nécessaires à la mise en œuvre de la cible 6, et pour combler les lacunes en matière de connaissances et de données mises en évidence dans le Résumé à l'intention des décideurs.

L'UICN soutient généralement le projet de recommandation au titre de ce point de l'ordre du jour et propose aux Parties les considérations suivantes :

La Conférence des Parties pourrait prendre note des messages clés de l'atelier coparrainé par l'IPBES et le GIEC sur la biodiversité et les changements climatiques et les intégrer dans le texte de la recommandation, en mentionnant expressément que « les renforcements mutuels entre changements climatiques et perte de biodiversité impliquent qu'

sur la nature et sur la façon dont les deux